



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 29 JUIN 2021 A 19H00
A LA SALLE DE LA MAIRIE**

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation : 21/06/2021
Nombre de conseillers en exercice : 10
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc DEWANCKEL

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la Salle de la Mairie sous la présidence de M. Daniel BEY, Maire de la Commune.

PRESENTS : Mesdames Marion DOU, Josiane BERAUD, Michèle SCHILLING et Messieurs Daniel BEY, Aymeric CUVELIER, Laurent MAILLARD, Claude TRIQUET, François STEL, et Jean-Luc DEWANCKEL.

ABSENTS EXCUSES :

M. Denis DECHOUX donne pouvoir à Mme Michèle SCILLING

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu du procès-verbal du conseil précédent
- 2) Construction d'une salle multi activités et requalification du centre bourg : Point sur les travaux
- 3) Groupe de travail « projet de territoire » : Présentation des objectifs
- 4) Pièces administratives du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'ANC du camping
- 5) Adressage : nouveau plan de financement
- 6) Énergies Collectives : souscription de parts sociales de la SCIC Énergies Collectives et mise à disposition de toitures de bâtiments publics
- 7) Voirie et réseaux d'eau potable : Point sur les travaux à venir
- 8) Divers

Le quorum est atteint.

- 1) Approbation du compte rendu du procès-verbal du conseil précédent.**
Après lecture, le CR est adopté à l'unanimité des membres présents au dit conseil.
- 2) Construction d'une salle multi activités et requalification du centre bourg : Point sur les travaux**
Aymeric CUVELIER fait un point sur la mise en place du chantier de la salle multi activités.
Par ailleurs, la souscription de l'assurance RCMO étant conditionnée à la souscription de l'assurance Dommage Ouvrage il est décidé de ne pas souscrire l'assurance RCMO.
- 3) Pièces administratives du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'ANC du camping**
La consultation devrait être lancée début juillet, pour un pré rapport du bureau retenue vers la mi-octobre

Marion DOU arrive à 20h00

4) Groupe de travail « projet de territoire » : Présentation des objectifs

Le groupe de travail « Projet de territoire » présente la suite de ses travaux : Les enjeux et les objectifs.

Le plan d'action sera discuté lors des prochains conseils.

5) Adressage : nouveau plan de financement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que pour que les usagers aient accès à la fibre lors de son déploiement qui est prévue en 2021, il était nécessaire de procéder à l'adressage et au numérotage des habitations.

Cela permet également de faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il propose de solliciter une subvention du département pour cette mission à hauteur de 70 %.

Il présente la valorisation des travaux et le plan de financement ci-dessous :

Estimatif	
Etude mise en place de la numérotation	2 900.00 €
Panneaux	1 034.80 €
TOTAL	3 934.80 €

Plan de financement	
Département	2 754.36 €
Autofinancement	1 180.44 €
TOTAL	3 934.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite le Conseil Départemental pour financer l'adressage à hauteur de 70% et ce dans le cadre de l'enveloppe cantonale ;

6) Énergies Collectives : souscription de parts sociales de la SCIC Énergies Collectives et mise à disposition de toitures de bâtiments publics

Monsieur Thomas Beth a présenté à la Commune l'activité de la coopérative Énergies Collectives dont il est Président. Cette société coopérative, créée par des citoyens, avec le soutien d'Énergie Partagée, met en œuvre une opération de production d'énergies renouvelables, associée à des actions d'efficacité et de sobriété énergétiques. Leur première grappe de projets consiste dans le développement du photovoltaïque sur des toitures de bâtiments publics ou privés situés sur le territoire de Serre-Ponçon.

La société propose de louer des toits pour y installer à sa charge des panneaux photovoltaïques. Elle pourra verser un loyer au propriétaire du toit, elle se rémunérera sur la vente de l'électricité produite et injectée sur le réseau.

La coopérative cherche à élargir les fonds propres de la SCIC nécessaires au projet. Pour cela elle collecte des parts sociales qui peuvent être prises par des citoyens, des entreprises ou des collectivités. L'intégration de collectivités dans son capital permet également d'asseoir pleinement son caractère territorial et son intérêt collectif.

Vu

- la loi sur la transition énergétique n° 2015-992 du 17 août 2015 (40% de diminution des GES, 20% d'économies d'énergie et 32% d'énergies renouvelables à l'horizon 2030),
- le Schéma Régional Climat Air Energie porté par la Région PACA et la Préfecture,
- le plan départemental Climat-Energie,
- l'engagement du Pays SUD dans la démarche Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte,

Considérant

- la nécessité d'augmenter la production d'énergie renouvelable dans le cadre de la transition énergétique,
- l'intérêt pour le territoire d'un développement équilibré des énergies renouvelables permettant des retombées locales,
- l'intérêt de maîtriser ce développement en y investissant des moyens et en ayant un pouvoir de décision au sein de la société qui développe les projets,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- de souscrire 1 part sociale de 50€ l'une, pour un montant total de 50 euros,
- de devenir ainsi sociétaire et de participer à la gestion de la société notamment aux assemblées générales,
- de nommer un conseiller qui la représentera dans les instances de la société,

7) Voirie et réseaux d'eau potable : Point sur les travaux à venir

Monsieur CUVELIER rappelle aux membres du Conseil Municipal que depuis la création de la nouvelle Communauté de Communes de Serre-Ponçon, la compétence voirie est, de nouveau, une compétence communale.

M. CUVELIER précise que, dans le cadre de l'enveloppe cantonale, le Conseil Départemental peut subventionner ces travaux de voirie à hauteur d'environ 50% de leur montant total hors taxe.

Il présente ensuite la valorisation de ces travaux :

Dépenses			Recettes		
Libellé	Montant	Taux	Libellé	Montant	Taux
Chemin des Crozes	940.00 €	3%	Département	17 225.13 €	50%
Chemin Bourella	1 160.00 €	3%	Autofinancement	17 225.13 €	50%
Chemin de la Masse	1 750.00 €	5%			0%
Chemin des Blaches	9 650.00 €	28%			0%
Création réseaux EP sur voie départementale centre bourg	12 100.25 €	35%			0%
Reprise réseaux EP sous RD 541	8 850.00 €	26%			0%
TOTAL	34 450.25 €		TOTAL	34 450.25 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** le Conseil Départemental pour les travaux de voirie cités ci-dessus et ce dans le cadre de l'enveloppe cantonale ;
- **Valide** ces dépenses de fonctionnement et d'investissement et ce dans le respect des crédits alloués par le budget primitif 2021.

D'autres travaux sont abordés :

- ✓ Eau potable : programme de travaux validés

- ✓ Travaux de voirie suite aux dégâts hivernaux attribués à la Routière du midi (financement voté au dernier conseil municipal)

8) Divers

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée le mardi 29 juin 2021 à 23H00.

Le prochain conseil municipal est prévu le 03 septembre 2021 à 19h00 à la salle de la Mairie.

**Monsieur Le Maire,
Daniel BEY**

